QUI DECLARE LES MODES DE GARDE DES ENFANTS DE MOINS DE QUATRE ANS D'EFL 2011?

Nathalie LE BOUTEILLEC¹ (*), Elisabeth MORAND (**)

(*)CURAPP-ESS UMR 7319, CNRS, Université de Picardie Jules Verne, Ined (**) Ined

Résumé

L'Enquête Famille et Logements a été réalisée en France par l'INSEE (EFL, 2011, INSEE), du 20 janvier au 26 février 2011 auprès de 360 000 adultes répartis dans 1 400 communes. Il s'agit d'une enquête couplée au recensement, qui met en parallèle des informations sur trois générations familiales (grands-parents, enfants, petits-enfants) Cette enquête a notamment recueilli des informations sur le mode d'accueil principal des enfants de moins de 4 ans résidents dans le ménage enquêté en 2011. Pour chaque enfant, la question suivante est posée «Comment est-il gardé habituellement dans la journée en semaine (en dehors de l'école s'il y va)?».Les modalités de réponses proposées sont : crèche (collective, familiale...), son père ou sa mère ', assistante maternelle, grands-parents et famille et autres. Notre présentation se focalisera sur l'analyse des réponses à cette question.

Plus particulièrement, on s'interrogera sur qui a renseigné cette question et comment cette personne l'a fait. Nous nous intéresserons donc aux caractéristiques des répondants et à leur effet sur la déclaration

En première analyse nous avons constaté que les femmes déclarent plus frequemment les assistantes maternelles comme mode de garde habituel. Nous nous attacherons à étudier l'effet du sexe du déclarant sur le type de mode de garde déclaré en contrôlant les effets sociodémographiques et le lien du déclarant à l'enfant.

Mots-clés

Collecte, mode de garde, enquête famille et logement

¹ nathalie.le-bouteillec@ined.fr

1. Introduction

Beaucoup de considérations sont à prendre en compte lors de l'élaboration et l'exploitation d'une enquête, le plan de sondage, la construction de l'échantillon, le choix des questions, etc. et bien sur lors de la lecture et l'interprétation des résultats. Récemment, Arnaud Régnier-Loilier a aussi montré que « les conditions de collecte d'une enquête ne sont pas neutres quant à la qualité de l'information recueillie » et qu'il est donc nécessaire de préciser les conditions de passation du questionnaire (présence d'un ou de tiers ou non) [12]. A partir de l'enquête Etudes des relations familiales et intergénérationnelles (Erfi), il a analysé l'incidence de la présence d'autres personnes (conjoint ou autres membres de la famille) sur les réponses fournies. Il a notamment étudié comment les réponses aux questions sur la répartition des tâches ménagères au sein des couples pouvaient ou non être affectées par cette présence. Contrairement à ce qu'il est traditionnellement recommandé, la passation en tête à tête ne s'avère pas toujours la plus pertinente. En effet, la présence du conjoint peut jouer un rôle de « contrôle » et donc diminuer le biais déclaratif. De plus, « de manière générale, il semble que la présence du conjoint favorise la qualité des données collectées auprès des hommes, en particulier lorsqu'il s'agit de tâches fortement féminines ».

Que les caractéristiques du répondant influent sur les réponses données lors de la passation d'une enquête a déjà été abordée dans la littérature. Par exemple, lors des aux enquêtes sur la sexualité, les chercheurs ont analysé les différences de réponses entre les hommes et les femmes [3], [8], [11]. Peu d'analyse de ce genre ont été menées sur des questions d'ordre familiale ou impliquant l'organisation du couple. Depuis 1999, l'échantillon des enquêtes familles comprend des femmes et des hommes. Il est donc désormais possible d'analyser les déclarations faites par les uns ou les autres. Parmi les membres du groupe d'exploitation de l'enquête 1999, Laurent Toulemon a ainsi étudié si le sexe du répondant avait une quelconque incidence sur la déclaration des beau-enfants [13].

Le questionnaire de l'enquête Famille de 2011 comprend un module relatif au mode de garde habituel des enfants de moins de quatre ans du logement. La garde des enfants est une des tâches traditionnellement dévolue aux femmes. Les hommes s'impliquent certes de plus en plus auprès de leurs enfants (ou même des enfants de leur conjoint) mais la répartition des tâches parentales demeure inégale [4 & 5] et la 'gestion' de la garde (inscription en crèches, recrutement de l'assistante maternelle, etc.) est souvent à la charge de la mère. C'est pourquoi il est intéressant d'étudier s'il existe des différences de déclaration du mode de garde principal des enfants de moins de quatre ans faites par les hommes et les femmes interrogés. Outre le sexe du répondant, nous nous intéresserons aux liens entre le répondant et l'enfant.

Notre présentation se focalisera donc sur l'analyse des réponses au tableau des modes de garde des enfants de moins de quatre ans. Plus particulièrement, on s'interrogera sur qui a renseigné cette question et comment cette personne l'a fait. Nous nous intéresserons donc aux caractéristiques des répondants et à leur effet sur la déclaration.

2. Enquêtes Famille et modes de garde

Inspirée des *Family census* anglais (notamment de celui de 1946), la première enquête famille a été menée conjointement au second recensement de l'après-guerre, soit en 1954, afin de mieux connaître les étapes de la formation des ménages et leur composition. Puis, l'expérience fut réitérée lors des recensements suivants à l'exception du recensement de 1968. Il y eut donc des enquêtes en 1954, 1962, 1975, 1982, 1990, 1999. Suite à la rénovation du recensement de la population (loi de 2002), la périodicité de l'enquête famille ne suit plus celle du recensement.

Lors de l'enquête de 1982, un module sur les modes de garde a été inséré (voir tableau I). La montée de l'activité féminine incite l'Insee à inclure dans cette enquête des questions visant d'une part à mieux connaître le passé professionnel des femmes et à étudier l'incidence des naissances dans les carrières féminines. La garde des enfants en est un volet. La question s'adresse aux personnes ayant au moins un enfant de moins de 6 ans en 1982. Il est alors demandé si l'enfant va à l'école et, si tel n'est pas le cas, « comment est-il gardé habituellement dans la journée ». Deux modalités principales sont alors proposées : « chez vous » ou « hors de chez vous ». Cependant ce tableau n'était alors renseigné que par les femmes puisque l'échantillon de l'enquête Famille de 1982 était en effet limité aux femmes âgées de 19 à 65 ans. Toutefois, contrairement aux enquêtes précédentes qui

s'adressaient aux femmes mariées, veuves ou divorcée, les femmes célibataires et ne vivant pas dans des logements ordinaires sont incluses. L'échantillon composé de 310 000 femmes est donc relativement représentatif de la population féminine recensée âgée de 19 à 65 ans [7].

Tableau I: Tableau correspondant à la question 07 dans l'enquête Famille de 1982

SI VOUS AVEZ UN OU PLUSIEURS ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS (NÉS EN 1976 OU APRÈS), INDIQUEZ, POUR CHACUN, SA SITUATION ACTUELLE

	L'enfant va-t-il à l'école ?	Si l'enfant ne va pas à l'école, comment est-il gardé habituellement dans la journée?									
nnéway	(école primaire, maternelle ou		Chez vous		Hors de chez vous						
PRÉNOM	jardin	Par vous-même 2	Par une personne de votre famille 3	Par une autre personne 4	En crèche collective 5	Par une gardienne ou une nourrice 6		Par une autre personne (voisine, amie) 8			
1			Ω								
2											
3											
4											
5							Ω				
Si vous avez plus de 5 en	fants de moins d	e 6 ans, util	isez un 2º ir	nprimé.							

Source : guestionnaire enquête Famille de 1982

En 1990, peu de choses ont changé : l'échantillon est toujours construit selon le même modèle (cad composé uniquement de femmes âgées de 19 à 65 ans) ; et le questionnaire n'a quasiment pas changé (le tableau sur les modes de garde a donc été reproposée à l'identique en 1990).

En 1999, l'enquête Famille, alors dénommée Etude de l'histoire familiale (EHF), se métamorphose incluant dans son échantillon les personnes âgées (la limite d'âge supérieure est abandonnée) ainsi que les hommes. Lors de la passation, les agents recenseurs sont donc munis d'un questionnaire homme et d'un questionnaire femme. Il aurait donc été possible d'étudier les différences d'enregistrement entre homme et femme cependant le tableau s'intéressant au mode de garde des jeunes enfants est absent. De fait, lors de l'enquête de 1999, l'Insee (et l'Ined) ont privilégié d'autres modules, tels que la transmission des langues entre générations [6].

Le recensement rénové se met en place en 2004. Lors de la première rotation, aucune enquête famille n'est menée. En revanche, une enquête nommée 'Famille et logement' est adossée à la vague de recensement 2011. Un nouveau questionnaire est réalisé, questionnaire donnant priorité aux situations familiales telles que la multirésidence, la vie de couple, les liens avec les enfants² et voyant la réhabilitation du tableau 'mode de garde'. Toutefois, la scolarisation des enfants s'étant largement diffusée, la question ne touche que les enfants de moins de quatre ans.

Tableau II: Tableau correspondant à la question 28 dans l'enquête Famille et logement de 2011

La joumée des enfants de moins de 4 ans Pour les enfants de moins de 4 ans qui vivent dans ce logement								
Comment est-il gardé habituellement dans la journée en semaine (en dehors de l'école s'il y va)? Va-t-il à l'école? Prénom de l'enfant Cochez la situation où l'antant passa la plus de temps								
Prenom de l'emant	Sa mêre ou son pêre	Assistante maternelle	Croche (collective, familiale)	Grands-parents, familie	Autres	Non	Out, le matin seulement	Oui, toute la journé
0	□1	_ 2	Вз	□ 4	5	□ 1	2	Пз
@	□ 1	_ 2	Вз	4	<u></u> 5	□ 1	2	Вз

Source : questionnaire enquête Famille de 2011

² Le site du projet Lili (Des lieux aux liens) : http://lili-efl2011.site.ined.fr/fr/l_enquete/themes/ fournit de nombreuses informations sur les orientations de l'enquête famille 2011.

3. Données

L'Enquête Famille et Logements a été réalisée en France par l'INSEE (EFL, 2011, INSEE), du 20 janvier au 26 février 2011 auprès de 360 000 adultes répartis dans 1 400 communes. Il s'agit d'une enquête couplée au recensement, qui met en parallèle des informations sur trois générations familiales (grands-parents, enfants, petits-enfants) Cette enquête a notamment recueilli des informations sur le mode d'accueil principal des enfants de moins de 4 ans résidents dans le ménage enquêté en 2011.

Pour répondre à notre interrogation relative à l'identité de la personne qui déclare le mode de garde, on va monopoliser deux types de données :

- Les modes de garde déclarés correspondant aux enfants des moins de quatre ans
- Le déclarant de l'enquête qui a rempli le tableau

Il est aussi nécessaire de faire appel au tableau de la question 13 afin d'avoir des informations complémentaires sur les enfants (sexe, âge, etc.), sur le lien de l'enfant au déclarant et sur le temps que passe l'enfant dans le logement.

Tableau III : Question 13 dans l'enquête famille de 2011

Sexe Musculo au Fámhin Prénom de l'enfant		culin			Son père est-il votre conjoint/ ami actuel?		votre si cec vint/ enfant ni adenté		Combien de temps vit-il dans ce logement?		Vit-il aussi régulièrement dans un autre logement? Pusiours riponses possibles pour chaque enfant					
	м	F	Annúe	Out	Non	Oui	Non	Ag d'adop		Tout le temps	La moitié du temps ou plus	Moins de la moitié du temps	Non	Oul, chez son autre parent	Out, pour ses études	Oul,
D	□ 1	2		□ 1	2	1	_ 2		ans	□ 1	_2	<u></u> 3	□ 1	2	<u></u> 3	□ 4
D	□ ₁	□ 2		П 1	□ 2	1	□ 2		ana	□ 1	2	Вз	□ 1	□ 2	Вз	
0	- 1	_ 2		□ 1	2	1	_ 2	П	ana	□1	2	3	□ 1	2	<u></u> 3	
)	- 1	2		□ 1	2	1	_ 2		ana	□ 1	_2	3	□ 1	2	□ 3	4
0	- 1	2		□ 1	2	1	2		ana	□ 1	_2	Вз	□ 1	2	Вз	
0	1			- 1		1			ans	□ 1		Пз	□ 1		Пз	

Source : questionnaire enquête famille de 2011

3.1. Les enfants de moins de quatre ans

Le tableau relatif au mode de garde doit être rempli « pour les enfants de moins de 4 ans qui vivent dans ce logement ». A la lecture de la question on peut considérer que, seule, la situation des enfants de moins de quatre à la date de l'enquête doit être détaillée dans ce tableau (contrairement au tableau 13 dans lequel il est spécifié le temps passé par l'enfant dans le logement). Aucune précision n'est donnée quant à la durée de vie dans le logement, l'enfant pouvant n'y être que partiellement. Toutefois, au final, sont disponibles dans les fichiers de production et de recherche, les enfants de moins de 4 ans au 31/12/2010 vivant dans le logement la majeure partie du temps. (voir note DREES-BJF N° 03 / 2013). Nous n'avons pas considéré pour la suite, les enfants nés en 2011. La définition les prenant en compte mais leur déclaration du mode de garde ne peut inclure la crèche car ils ont moins de deux mois lors de la passation du questionnaire.

3.2. Lien entre l'enfant et le déclarant

L'analyse du fichier de production et de recherche indique que ce sont essentiellement les enfants du déclarant ou de son conjoint dont le mode de garde est précisé dans ce tableau (moins de 1% des

enfants de l'échantillon ne sont pas dans ce cas de figure) On se concentrera donc que sur les cas de figure ou l'enfant est celui d'ego ou de son conjoint. Néanmoins, à partir du tableau 13 listant les enfants qui vivent dans le logement, on distingue quatre situations possibles :

- l'enfant est celui de la personne interrogée et du conjoint de la personne,
- Il est l'enfant de la personne interrogée mais pas du conjoint cohabitant,
- Il est l'enfant du conjoint cohabitant,
- Il est l'enfant de la personne enquêtée mais celle-ci n'est pas en couple.

3.3. « Famille monoparentale »

Pour le cas où l'enfant est celui de la personne interrogée ou de son conjoint mais que cette personne déclare « ne pas être ou n'avoir jamais été en couple », cet enfant est considéré appartenir à un ménage monoparental.

Cette définition diffère de celle retenue pour le recensement par l'INSEE selon laquelle : « Une famille monoparentale est formée d'un parent et d'un ou plusieurs de ses enfants qui ont la même résidence principale. Le parent ne partage pas sa résidence principale avec un conjoint. »³. La définition de l'INSEE inclut donc au sein des familles monoparentales les personnes ayant un conjoint si, ce dernier, ne vit pas avec l'enquêté et l'enfant.

3.4. Répartition de l'offre d'accueil collectif des jeunes enfants sur le territoire national

La répartition de l'accueil collectif des jeunes enfants est fortement inégalitaire sur le territoire national. Des études confirment que l'accès aux différents modes de garde dépend fondamentalement de l'offre régionale [1]. Les crèches, par exemple, sont majoritairement présentes en ville. Ainsi les parents vivants dans les zones rurales ont très rarement l'opportunité de pouvoir demander ce type de structure. Les taux de couverture (nombre de places en accueil collectif en % d'enfants de moins de 3 ans) des régions Île-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur sont les plus élevés (19 %) tandis qu'ils sont très faibles (7-9 %) dans les régions Haute-Normandie, Centre, Basse-Normandie et Pays de la Loire [9]. Etant donné la situation singulière de Paris (ou se situent le plus grand nombre de crèches par habitant), nous porterons un regard particulier à la situation de cette ville.

4. Méthode pour appréhender le lien entre la déclaration des modes de garde et les caractéristiques du déclarant

4.1. Pondération

Pour les statistiques descriptives, on a décrit l'échantillon recueilli, l'utilisation des pondérations recommandées (poids_men_famille_enf) ne permettant pas d'aboutir à des résultats connus sur certains sous-groupes de trop faible effectif. Dans l'échantillon pondéré les enfants des ménages monoparentaux dont le parent est un homme représentent 7% des enfants des ménages monoparentaux contre 14% dans le cas de l'ensemble des familles monoparentales dans le cadre du recensement (http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1195). Cette différence nous incite à ne pas pondérer l'échantillon et nous a conduits à nous limiter à l'analyse de l'échantillon non pondéré.

4.2. Sexe du déclarant et déclaration des modes de garde

Une première analyse descriptive montre que suivant le sexe du déclarant, les modes de garde déclarés diffèrent. Cette première lecture étant probablement due à un facteur de confusion, on a été conduit à réaliser une régression logistique (modèle logit) afin de voir quelle caractéristique du déclarant conduit à privilégier la déclaration d'un mode de garde familiale plutôt qu'un autre mode de garde. Les covariables employées outre le sexe du déclarant, sont la région, le lien à l'enfant ainsi que la présence d'autres enfants de l'enquêté ou de son conjoint dans le logement.

³ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1195&page=sdb#def1

5. Résultats

Notre population de référence est les enfants de moins de quatre ans vivant majoritairement dans le logement. Ils sont au nombre de 45251 dans les fichiers mis à disposition. Toutefois, 337 ne sont pas considérés comme des enfants ou beaux enfants de l'enquêté. Nous les avons donc retirés.

5.1. Les enfants et beaux enfants des déclarants

Les enfants de moins de quatre ans, retenus dans le champ, sont pour l'essentiel des enfants des deux conjoints cohabitant. Peu d'entre eux résident avec un beaux-parents (conjoint du déclarant parent de l'enfant et qui n'est pas le parent de l'enfant).

Tableau IV : Liens entre le déclarant et l'enfant

		proportion
Enfant de l'enquêté ayant un		
conjoint		92.74 %
- et de son conjoint cohabitant	98.4	
- et du conjoint non cohabitant	0.56	
- et pas du conjoint actuel	1.01	
beaux enfants de l'enquêté		0.56%
enquêté sans conjoint		5.94%
enfant sans parents au logement		0.74%

Champs: 45251 enfants moins de 4 ans au 31/12/2010 vivant dans le logement la majeure partie du temps de l'enquête EFL, 2011

Lecture 92.74 % des 45251 enfants sont les enfants de la personne interrogée, celle—ci vivant en couple. Pour 98.4 % des enfants dans cette situation, le parent de l'enfant est en couple cohabitant avec l'autre parent de l'enfant.

Dans la grande majorité des cas, c'est le parent de l'enfant qui a rempli le tableau et celui-ci est en couple. Un peu moins de 6% des enfants de l'échantillon sont des enfants d'un ménage que nous avons considéré comme monoparental.

Il y a plus de variabilités dans les liens déclarant/ enfant parmi les enquêtés de sexe féminin, d'une part, parce que l'échantillon compte plus de femmes que d'hommes et, d'autre part, parce que les femmes sont plus souvent dans un ménage monoparental que les hommes (voir tableau ci-dessous).

Tableau V : Liens entre le déclarant et l'enfant, selon le sexe du déclarant

	Déclarant Hon	nme	Déclarant Fo	emme
	(33%)		(67%)	
Enfant de l'enquêté ayant un				
conjoint		97.4%		90.6%
- et de son conjoint cohabitant	99.5		97.8	
- et du conjoint non cohabitant	0.1		0.8	
- et pas du conjoint actuel	0.4		1.3	
beaux enfants de l'enquêté		1.1%		0.3%
enquêté sans conjoint		0.8%		8.4%
enfant sans parents au logement		0.7%		0.6%

Le tableau V confirme un résultat déjà souligné dans l'article de 2005 de Laurent Toulemon [13], à savoir que les hommes sont plus souvent en situation de déclarer des beaux-enfants que les femmes.

Résultat bien connu également, les ménages en situation monoparentale concernent plus les femmes que les hommes.

5.2. Mode de garde des enfants et sexe du déclarant

Nous avons considéré pour l'analyse uniquement les enfants dans une structure familiale avec deux conjoints, l'un des deux conjoints étant le parent de l'enfant ; soit 98.5% de l'échantillon pour les hommes et 90.9% de l'échantillon pour les femmes.

Tableau VI: Mode de garde en fonction du sexe du déclarant

	Hommes	Femmes
	N=14273	N= 27085
parents	50,5%	49,9%
assistantes maternelle	28,5%	30,1
crèche	12,89%	12,01%
grands parents famille	5,6 %	5,3%
Autres	2,6 %	2,7%

Champs: Enfants du tableau des modes de garde nés entre 2007 et 2010 dont le parent est en couple. N=41358

La déclaration du mode de garde habituellement fréquenté par l'enfant est significativement différente en fonction du sexe de la personne interrogée. Les femmes déclarant sensiblement plus souvent les assistantes maternelles comme mode de garde.

Tableau VII : Modes de garde déclarés à Paris en fonction du sexe de la personne interrogée

	Hommes	Femmes
parents	39.1	37.7
assistantes maternelle	15.1	14.9
crèche	31.3	28.6
grands parents famille	3.2	4.2
Autres	11.3	14.7

champs: Enfants du tableau des modes de garde nés entre 2007 et 2010 dont le parent est en couple et vivant à Paris. N=2088.

Si on étudie le mode de garde habituel selon le sexe du déclarant pour les enquêtés vivant à Paris, cette différence de déclaration disparait. Mais d'autres différences de déclaration apparaissent entre hommes et femmes, notamment au sujet des crèches (déclarées plus souvent par les hommes) et des grands parents (un peu moins déclarés par les hommes).

5.3. Déclarer un mode de garde familiale : qui déclare quoi ?

Par la suite, nous avons regroupé les modalités 'sa mère ou son père' et 'grands parents, famille' afin d'établir quelles sont les caractéristiques des personnes répondant que l'enfant est majoritairement gardé au sein de la famille. Compte tenu du fait que le lien du déclarant avec l'enfant est majoritairement celui de parent, seules les déclarations de mode de garde réalisées par les parents ont été conservées. Sur l'échantillon ainsi construit, un modèle *logit* a été appliqué.

Tableau VIII : Régression logistique sur la probabilité de déclarer un membre de la famille comme mode de garde habituel.

	coefficient	p.valeur
constante	-0.17220	<10-3
Sexe		
Homme	ref	
Femme	-0.064	0.002
Lieu du logement		
Autre que Paris	ref	
autre	-0,55	<10-3
Combien d'enfants dans le logement		
aucun autre enfant	ref	
Au moins un autre	0.71	<10-3

Selon le dictionnaire des codes de l'enquête famille « En cas de recours à un autre mode d'accueil, les parents déclarent souvent l'autre mode de garde plutôt qu'eux-mêmes comme mode de garde habituel, même si l'enfant passe plus de temps avec eux au cours de la semaine ». Les résultats du modèle nous permettent de préciser que cette moindre déclaration du parent est plus souvent le fait des femmes que des hommes. A l'exception des parents vivant à Paris, où lorsqu'un seul enfant est déclaré vivre au logement, les femmes déclarent un peu plus que les hommes un mode de garde familiale.

Tableau IX : Proportion de déclaration de mode garde familiale par sous-échantillon

Sexe	Lieu du logement	Nombre d'enfants dans le logement	Garder par les parents ou grand parent % de déclaration
homme	autre région	pas d'autre enfant au logement	46.1
femme	autre région	pas d'autre enfant au logement	43.6
homme	paris	pas d'autre enfant au logement	33.7
femme	paris	pas d'autre enfant au logement	36.0
homme	autre région	autres enfants dans le logement	62.9
femme	autre région	autres enfants dans le logement	61.9
homme	paris	autres enfants dans le logement	48.8
femme	paris	autres enfants dans le logement	45.4

Lecture : A Paris, 36% des enfants pour lesquels c'est la mère qui a répondu à l'enquête, mère qui, au demeurant, ne déclare pas d'autres enfants dans le logement, sont principalement gardés par leurs parents ou leurs grands-parents.

Champs : Enfants du tableau des modes de garde nés entre 2007 et 2010 déclaré par le parent en couple (N=41104)

Discussion

Les enfants, pour lesquels les personnes interrogées ont rempli le tableau des modes de garde, sont pour l'essentiel des enfants du couple cohabitant. A la question « comment est-il gardé habituellement dans la journée en semaine? », la réponse la plus fréquente est « sa mère ou son père » puis, en deuxième, viennent les assistantes maternelles. Il faut toutefois souligner qu'à Paris, où il existe plus de place en crèche, la « crèche » est pratiquement autant déclarée que les parents de l'enfant.

Carole Burgeilles et Pascal Sébile ont analysé la répartition des tâches parentales à partir de l'enquête ERFI [4 & 5]. Ils ont souligné que les femmes et les hommes reconnaissent que les femmes sont les principales actrices des tâches dévolues aux enfants. Cependant « chacun semble valoriser son propre rôle : les femmes déclarent plus souvent prendre en charge, seules, les enfants, alors que les hommes déclarent un partage plus égalitaire. On trouve peut-être là, pour le moins dans les réponses des pères, le résultat de la conception idéalisée de la paternité développée ces dernières années. » [4]

Que constatons-nous suite à notre analyse du tableau mode de garde de l'enquête Famille et Logements de 2011 ? Lorsqu'on se limite à une situation comparable, comme par exemple les couples avec enfants dont le déclarant est le parent de l'enfant (situation majoritaire), on a pu constater des différences de déclaration entre hommes et femmes. Les hommes ayant plus tendance à déclarer la famille (parents, grands-parents) comme mode de garde que les femmes alors qu'elles ont tendance à déclarer un peu plus souvent les assistantes maternelles.

Rappelons que notre étude a fait l'objet de choix méthodologiques : chaque unité mesurée a fait l'objet d'une définition partiale et partielle prise en fonction des données disponibles. Le cas particulier des familles monoparentales a été décrit à partir d'une définition différente de celle du recensement, il conviendrait d'affiner cette définition en fonction des données disponibles dans le recensement en plus de celle uniquement récoltée par l'enquête famille.

De plus, il n'a pas été tenu compte dans les analyses des pondérations et du plan de sondages. Les pondérations nécessiteraient une adaptation (post-stratification) pour conduire au mieux l'analyse en tenant compte du sur-échantillonnage des femmes et de certaines zones géographiques. Le plan de sondage est très complexe et n'est pas mis à disposition ce qui ne permet pas pour l'heure de pouvoir utiliser un calcul de variance adapté.

Par la suite, on envisagera aussi de conduire des analyses multiniveaux afin de tenir compte de la région qui dispose d'un effet structurant en termes d'offres autre que la famille. Les prochaines analyses devront être conduites en tenant compte des informations du recensement sur les personnes interrogées (CSP et diplôme).

Bibliographie

- [1] Acs M., « Les spécificités régionales des modes de garde déclarés des enfants de moins de 3 ans », Etudes et Résultats, n°839, avril 2013.
- [2] Auriat N., Les défaillances de de la mémoire humaine, Ined (les cahiers de l'ined, n°126), 1996.
- [3] Bozon M., « Sexuality, Gender and the couple: a socio-historical perspective », *Annual Review of Sex Research*, 12, pp. 1-31.
- [4] Brugeilles C., Sebille P., « Le partage des tâches parentales : les pères, acteurs secondaires », *Informations sociales*, n°176, 2013, p. 24-30.
- [5] Brugeilles C., Sebille P., « Pères et mères face aux activités parentales : un partage inégalitaire », in Régnier-Loilier A. (dir.), Portraits de familles. L'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles, Ined, coll. « Grandes enquêtes », p. 241-264.
- [6] Cassan F., Héran F., Toulemon L., « Etude de l'histoire familiale : l'édition 1999 de l'enquête famille », *Courrier des statistiques* n°93, pp. 25-37, mars 2000.
- [7] Desplanques G., « Pour une histoire des enquêtes Famille » in Lefèvre C., Filhon A., Histoires de familles, histoires familiales, Ined (les cahiers de l'ined, n°156), 2005.
- [8] Lagrange H., « Le nombre de partenaires sexuels : les hommes en ont-ils plus que les femmes ? », *Population*, vol. 46, n°2, pp. 249-278.
- [9] Le Bouteillec N., Kandil L., Solaz A., «L'accueil en crèche en France: quels enfants y ont accès? », *Population & sociétés*, n° 514, septembre 2014.
- [10] Lefèvre C., Filhon A., *Histoires de familles, histoires familiales*, Ined (les cahiers de l'ined, n°156), 2005.
- [11] Leridon H., « Le nombre de partenaires : un certain rapprochement entre les femmes et les hommes, mais des comportements encore très différents » in Bajos N., Bozon M., Enquête sur la sexualité en France : Pratiques, genre et santé, La Découverte : Paris, 2008.
- [12] Régnier-Loilier A., « Conditions de passation et biais occasionnés par la présence d'un tiers sur les réponses obtenues à l'enquête Erfi », *Economie et statistique*, n°407, 2007, pp 27-49.
- [13] Toulemon L., « Enfants et beaux-enfants des hommes et des femmes », *in* Lefèvre C., Filhon A., *Histoires de familles, histoires familiales*, Ined (les cahiers de l'ined, n°156), 2005, pp. 59-78.